

50. Cela ne doit pas du tout empêcher le Secrétariat de fournir au Conseil — soit à la session en cours, soit à la cinquante-huitième session — une liste sélective des organisations non gouvernementales qui, à son avis, seraient à même de contribuer utilement aux travaux de la Conférence, ce que ne peuvent faire, de par leur nature même, un grand nombre des organisations citées dans le document E/INF/144. Seules les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif de la catégorie I ou II doivent figurer sur cette liste, et le Conseil, après l'avoir étudiée, décidera quelles sont les organisations à inviter.

51. Enfin, bien qu'il ait été heureux d'entendre que le Secrétariat tiendrait compte des observations faites au Conseil au sujet de l'ordre du jour de la Conférence, M. Smirnov continue de penser que la contribution des femmes à l'instauration de relations amicales entre les Etats, au renforcement de la paix dans le monde et à

l'élimination du racisme et de la discrimination raciale devrait faire l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour. Il prend note de la demande présentée par le représentant de l'Egypte au sujet de la documentation traitant de ces thèmes.

52. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'entend pas d'objection, il considérera que le Conseil décide de prendre note des propositions présentées par le Secrétaire général aux paragraphes 33 et 34 de son rapport intérimaire (E/5605), entérinant ainsi ces propositions, et de prier le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, une liste des organisations non gouvernementales visées aux paragraphes 37 et 38 du rapport, de façon à lui permettre de décider quelles sont celles qui doivent être invitées à assister à la Conférence.

Il en est ainsi décidé [décision 67 (ORG-75), par. 1].

La séance est levée à 12 h 55.

1938^e séance

Mercredi 15 janvier 1975, à 16 heures.

Président : M. Iqbal AKHUND (Pakistan).

E/SR.1938

En l'absence du Président, M. Aké (Côte d'Ivoire) prend la présidence.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Mesures à prendre à la suite du tremblement de terre au Pakistan (E/L.1623)

1. Le PRÉSIDENT attire l'attention des membres du Conseil sur le projet de résolution publié sous la cote E/L.1623 et annonce que le Brésil, la Colombie, le Congo, l'Equateur, la Jamaïque, la Turquie, le Yémen, le Zaïre et la Zambie se sont joints à ses auteurs.

2. M. MORSE (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale), au nom du Secrétaire général et du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, dit qu'il est profondément reconnaissant de la rapidité avec laquelle de nombreux gouvernements et organisations bénévoles ont fourni une aide importante au Gouvernement et au peuple pakistanais à la suite du tremblement de terre qui a récemment frappé le nord du pays. Dès que l'Organisation des Nations Unies a appris la catastrophe qui venait de se produire, le Coordonnateur des secours en cas de catastrophe s'est mis en rapport avec de nombreux gouvernements, organisations bénévoles et organismes des Nations Unies pour les renseigner sur les besoins en matière de secours, comme suite à la catastrophe. Le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Islamabad, agissant au nom du Coordonnateur, a travaillé en collaboration étroite avec la Division du cabinet du Gouvernement pakistanais pour coordonner les opérations de secours entreprises par le gouvernement et a constitué sur place une équipe interinstitutions comprenant le représentant

résident, un fonctionnaire de l'ONU chargé de travailler avec la Division du cabinet ainsi que des représentants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

3. Du fait de la collaboration étroite et efficace qui s'est instaurée entre le gouvernement et les représentants des organismes des Nations Unies, il a été possible d'établir rapidement qu'il fallait d'urgence des tentes offrant une protection adéquate contre les rigueurs de l'hiver, des vêtements, des couvertures et de la nourriture, et le Bureau du Coordonnateur a immédiatement signalé ces besoins aux organismes des Nations Unies et aux donateurs éventuels. Grâce à cette étroite coopération entre le Gouvernement pakistanais et le système des Nations Unies et les donateurs, des secours représentant plus de 36 millions de dollars ont été annoncés par les gouvernements, qui ont déjà fourni une partie de ce total en espèces ou sous la forme de fournitures et de matériel de secours, sur une base bilatérale ou multilatérale. En outre, le système des Nations Unies a fourni plus de 900 000 dollars et les sociétés nationales de la Croix-Rouge plus de 750 000 dollars, et plus de 200 000 dollars ont été reçus d'organismes bénévoles et de sources privées. D'après les derniers renseignements communiqués par le Coordonnateur et le représentant résident du PNUD au Pakistan, il semblerait que les contributions rapides et généreuses faites par la communauté internationale et les mesures promptes et efficaces prises par le Gouvernement pakistanais permettent maintenant de faire face à tous les besoins d'urgence, et que les opérations de secours progressent de façon satisfaisante. L'importante route de Karakoram a été rouverte en partie et elle le sera entièrement la semaine prochaine.

4. Il est tragique qu'à la fin de 1974 le Pakistan ait été à nouveau frappé par une catastrophe naturelle; d'un autre côté, cette tragédie a démontré la compétence accrue que le système des Nations Unies, et le Bureau du Coordonnateur en particulier, a acquise en matière de secours d'urgence. Il convient de rendre hommage à tous les intéressés pour la promptitude et l'efficacité avec lesquelles ils ont agi pour veiller à ce que le Gouvernement et le peuple pakistanais reçoivent rapidement les secours nécessaires.

5. M. FASLA (Algérie), présentant le projet de résolution E/L.1623 au nom des auteurs, dit que de nombreux liens fraternels unissent l'Algérie et le Pakistan, pays en voie de développement qui lutte vaillamment pour améliorer la situation économique et sociale de sa population. Cinq mille personnes ont été tuées et 17 000 blessées au cours du tremblement de terre. Les renseignements ne sont pas encore complets et il se peut que les chiffres définitifs soient plus élevés. Le représentant de l'Algérie est convaincu que le Conseil adoptera à l'unanimité le projet de résolution proposé.

6. M. Fasla annonce qu'il convient d'ajouter le paragraphe suivant au dispositif du projet de résolution, à la suite du paragraphe 1 :

“Prend note avec satisfaction de la déclaration faite au nom du Secrétaire général sur l'aide fournie par le système des Nations Unies et coordonnée par le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe”.

7. M. YEH Yuan-ke (Chine) dit que le grave tremblement de terre qui a frappé le nord du Pakistan en décembre 1974 a causé d'importantes pertes en vies humaines et en biens matériels. Il tient à exprimer au peuple pakistanais les sincères condoléances du Gouvernement chinois. La délégation chinoise appuie le projet de résolution E/L.1623, qui demande à tous les organismes concernés des Nations Unies d'aider à fournir des secours aux victimes de la catastrophe. M. Yeh Yuan-ke est convaincu que, sous la direction de son gouvernement et avec l'appui de pays amis et des organisations internationales concernées, le peuple pakistanais surmontera les difficultés temporaires causées par le tremblement de terre.

8. M. STURKEY (Australie) dit que la délégation australienne a pris note avec satisfaction de la décision du Conseil d'inscrire à son ordre du jour un point relatif au tremblement de terre qui a causé tant de destructions au Pakistan. Aucun pays n'est à l'abri des catastrophes naturelles et le Pakistan a particulièrement souffert ces dernières années, ayant été frappé à la fois par des inondations et des tremblements de terre. Le Gouvernement et le peuple australiens ont déjà exprimé leur profonde sympathie au Gouvernement pakistanais, et ils participent, avec la communauté internationale, aux opérations de secours et de reconstruction. La délégation australienne figure parmi les auteurs du projet de résolution E/L.1623.

9. M. NEUGEBAUER (République démocratique allemande) dit au représentant du Pakistan que sa délégation compatit vivement aux souffrances causées à son pays par la grave catastrophe naturelle qui l'a frappé. Il a pris note avec satisfaction de la décision du Conseil d'examiner la question à sa session d'organisation. La République démocratique allemande a toujours exprimé sa sincère solidarité avec la

population des pays frappés par des catastrophes naturelles en fournissant à ceux-ci une aide et un appui directs. Ainsi, le Gouvernement de la République démocratique allemande a assisté le Gouvernement pakistanais en lui envoyant des fournitures médicales, des vêtements, des tentes, des couvertures et d'autres articles dont la valeur représente plusieurs centaines de milliers de marks. Ce faisant, il a agi conformément aux résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session et aux décisions qu'elle a prises à sa sixième session extraordinaire en faveur des pays en voie de développement les moins avancés.

10. A cet égard, le représentant de la République démocratique allemande tient à appeler l'attention du Conseil une fois de plus sur la résolution 3093 (XXVIII) de l'Assemblée générale, concernant une réduction de 10 p. 100 des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité, et sur les propositions visant à mettre fin à la course aux armements. L'application de ces décisions libérerait d'importantes ressources matérielles et financières qui pourraient être utilisées pour des projets urgents dans les domaines économique et social, y compris des mesures visant à prévenir les catastrophes naturelles et à en atténuer les effets à l'avenir.

11. Le PRÉSIDENT est convaincu que les représentants qui ont pris la parole ont exprimé les vues du Conseil tout entier et qu'il n'est donc pas nécessaire de prévoir des explications de vote.

Le projet de résolution E/L.1623, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté [résolution 1915 (ORG-75)].

12. M. QADRUD-DIN (Pakistan) dit que le Gouvernement et le peuple pakistanais sont profondément reconnaissants au Gouvernement et au peuple algériens de l'intérêt qu'il leur a témoigné en portant secours aux victimes du tremblement de terre. Les efforts déployés par l'Algérie sont une nouvelle preuve des relations amicales qui existent entre les deux pays. Le représentant du Pakistan tient également à remercier les autres auteurs du projet de résolution E/L.1623.

13. Les opérations de secours au Pakistan ont été remarquables et ont été menées avec une efficacité exceptionnelle. Il y a lieu de mentionner en particulier le rôle joué par le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, les efforts du représentant résident du PNUD au Pakistan et l'assistance fournie par le FISE, l'OMS et le PAM.

14. Le représentant du Pakistan dit que son gouvernement est reconnaissant de l'assistance qu'il a reçue de nombreux pays, notamment, d'après les derniers renseignements dont il dispose, l'Arabie Saoudite, l'Australie, le Bangladesh, le Brésil, la Chine, les Emirats arabes unis, les Etats-Unis d'Amérique, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Koweït, la Malaisie, Maurice, le Nigéria, les Pays-Bas, les Philippines, la République arabe libyenne, la République démocratique allemande, la République fédérale d'Allemagne, la Roumanie, le Royaume-Uni, Sri Lanka, la Turquie et la Yougoslavie. Le Gouvernement pakistanais tient également à exprimer sa gratitude aux sociétés de la Croix-Rouge de Belgique, du Canada, de Chine, de France, d'Inde, de Norvège, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne, de Suède et de

Turquie et au Lion et Soleil Rouges d'Iran, pour l'assistance qu'ils lui ont fournie. Il remercie aussi diverses organisations privées d'Arabie Saoudite, des Etats-Unis d'Amérique et de la République fédérale d'Allemagne.

15. Le Gouvernement pakistanais est particulièrement heureux que le projet de résolution E/L.1623 mette l'accent sur la nécessité d'une assistance pour la phase de reconstruction. La phase des secours est pratiquement achevée et doit être suivie maintenant par une phase de relèvement et de reconstruction. L'assistance et les compétences techniques du PNUD présenteront une importance toute spéciale durant la phase de relèvement, au cours de laquelle il s'agira de reconstruire routes, hôpitaux, écoles, centres de protection sociale et habitations asismiques bon marché. La mise au point d'un système permettant de prévoir de pareilles catastrophes à l'avenir constitue un problème majeur.

16. Enfin, le représentant du Pakistan tient à remercier toutes les délégations qui ont appuyé le projet de résolution, le Secrétaire général et tous ceux qui participent aux opérations de secours et d'assistance dans son pays.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Rationalisation des travaux du Conseil et programme de travail de base pour 1975 (suite) [E/5604 et Corr.1]

17. M. BURNEY (Banque internationale pour la reconstruction et le développement), se référant aux décisions prises à la séance précédente, dit que la Banque mondiale comprend bien les raisons qui ont incité le Conseil à décider d'inviter le Président de la Banque mondiale à participer à la session qu'il tient durant le premier semestre de l'année plutôt qu'à la reprise de sa session, en automne. Le Président de la Banque mondiale a été informé de cette décision et, lorsqu'il planifiera ses engagements pour 1975, il tiendra dûment compte de l'invitation du Conseil. La Banque restera en contact avec le secrétaire du Conseil à cet égard.

18. Le rapport annuel que la Banque mondiale présente au Conseil sera communiqué au Secrétariat vers le milieu du mois d'août 1975. La Banque envisage avec plaisir de travailler en collaboration étroite avec le Conseil et son secrétariat, au cours des mois à venir, tant en ce qui concerne ce rapport que d'autres questions fondamentales.

19. M. ZEGERS (Fonds monétaire international) signale que le Directeur général du Fonds monétaire international a pris note de l'intention qu'a le Conseil de l'inviter à exprimer ses vues à sa session d'été. Il est très reconnaissant de cette invitation qu'il examinera de la façon la plus positive possible.

20. Comme l'avait fait remarquer le Directeur général à la reprise de la cinquante-septième session (1927^{ème} séance), en réponse à une question posée par le représentant de la France, l'invitation à participer à la session d'été du Conseil posait certaines difficultés. Ces difficultés subsistent et d'autres problèmes de dates s'y sont ajoutés, du fait des importantes négociations monétaires et financières qui se déroulent actuellement. Néanmoins, comme par le passé, le Directeur général n'épargnera aucun effort pour coopérer avec le Conseil.

21. En 1975, le rapport annuel du Fonds sera publié un mois plus tôt que les années précédentes. Il sera prêt à la mi-août, c'est-à-dire à temps pour la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

22. En ce qui concerne le tremblement de terre au Pakistan, M. Zegers peut informer le Conseil que le Fonds tiendra pleinement compte des effets de cette catastrophe et étudiera quel volume d'aide il peut fournir, dans le domaine qui relève de sa compétence.

23. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil), évoquant les incidences financières qu'entraînera la décision [65 (ORG-75)] du Conseil de porter de 4 à 6 le nombre de ses séances quotidiennes lors de ses sessions ordinaires, dit que, dans la mesure où les deux séances supplémentaires seront des séances officieuses, les dépenses supplémentaires afférentes à la documentation s'élèveront à 65 000 dollars seulement et non à 240 000 dollars ainsi qu'il est indiqué dans le document E/5604 (première partie, sect. E), soit une réduction de 175 000 dollars. S'agissant du coût de l'établissement des comptes rendus analytiques, M. Cordovez fait remarquer qu'il est impossible de donner un chiffre global, étant donné que le nombre des comptes rendus à établir dépend des décisions que les organes subsidiaires prendront à cet égard, mais qu'il convient cependant de noter que la production de comptes rendus analytiques dans chaque langue coûte approximativement 600 dollars par séance.

24. En ce qui concerne les séances du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales, qui doit se réunir du 3 au 7 février, et celles du Comité du programme et de la coordination, qui doit se réunir du 10 au 14 mars, M. Cordovez signale que certains documents que le Secrétaire prépare à l'intention du premier de ces comités ne sont pas encore achevés; son président a donc accepté, à la suite de consultations, d'ajourner les séances du Comité en attendant que les documents nécessaires soient prêts. En conséquence, M. Cordovez suggère de modifier le calendrier des conférences pour 1975 en repoussant la date des réunions du Comité chargé des organisations non gouvernementales et celles du Comité du programme et de la coordination, qui se réuniraient donc respectivement du 10 au 14 mars et du 17 au 21 mars, afin d'assurer que les documents nécessaires soient prêts et puissent être examinés par les deux organes.

25. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que le Conseil accepte la suggestion faite par le Secrétaire en ce qui concerne la modification des calendriers des conférences pour 1975.

Il en est ainsi décidé [décision 68 (ORG-75)].

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Participation à la Conférence de l'Année internationale de la femme (fin) [E/5605]

26. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner la question du titre qu'il convient de donner à la Conférence qui sera organisée à l'occasion de l'Année internationale de la femme.

27. Mlle TABATABAI (Iran) dit que les trois aspects clefs de l'Année internationale de la femme, à savoir l'égalité, le développement et la paix, reposent sur

l'idée d'une coopération entre les hommes et les femmes. La délégation iranienne estime que le titre "Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme" traduirait le mieux cette idée fondamentale, car il montrerait bien que la conférence implique la participation et la coopération actives des deux sexes. Ce n'est là qu'une suggestion, et la délégation iranienne est prête à examiner tout autre titre qui pourrait être proposé.

28. M. BARCELO (Mexique) dit que la délégation mexicaine tient essentiellement à préciser que l'objectif de la Conférence est d'améliorer le bien-être des femmes et de favoriser leur participation au processus de développement et à la vie de la société. Le titre de la Conférence devrait indiquer à la fois qu'il est nécessaire de faire des efforts sans relâche pour assurer la pleine intégration des femmes dans le processus de développement et que d'autres conférences seront tenues dans le même but. Songeant aux conférences futures, la délégation mexicaine pense qu'il ne faudrait pas faire figurer le mot "Année" dans le titre de cette conférence pas plus qu'on ne l'a fait figurer dans ceux de la Conférence mondiale de l'alimentation et de la Conférence mondiale de la population.

29. Mme BRUCE (Directeur adjoint du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, chargé du Service de la promotion de l'égalité de l'homme et de la femme) dit que, après avoir soigneusement examiné la question de savoir quel titre conviendrait le mieux pour cette conférence, on avait trouvé qu'en omettant de mentionner l'"Année", comme on l'avait fait pour les conférences citées par le représentant du Mexique, on risquait de donner l'impression que la Conférence n'intéressait que les femmes et qu'elle sera axée exclusivement sur leurs problèmes. Il est donc souhaitable de choisir un titre qui ne puisse pas donner lieu à un malentendu de ce genre.

30. M. LINDENBERG SETTE (Brésil) dit que la délégation brésilienne peut accepter le titre proposé par la représentante de l'Iran.

31. Le PRÉSIDENT demande au représentant du Mexique de faire preuve d'esprit de compromis et de ne pas insister pour que le titre proposé soit modifié. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que le Conseil a décidé d'intituler la conférence "Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme".

Il en est ainsi décidé [décision 67 (ORG-75), par. 2].

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Élections et confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil (E/5598 et Add.1 à 3, E/5606, E/L.1616)

32. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à aborder le point relatif aux élections et à la confirmation de la nomination de membres des commissions techniques.

33. M. BOOTHE (Jamaïque), parlant au nom du groupe des Etats d'Amérique latine, dit que son groupe ne peut désigner, pour les 10 sièges qui lui ont été attribués au sein de la Commission des sociétés transnationales, que les sept pays suivants : Argentine, Brésil, Colombie, Jamaïque, Mexique, Pérou, et Venezuela. Le groupe propose la candidature de la Bolivie au seul siège réservé à l'Amérique latine au sein du

Conseil d'administration du FISE, et celle de l'Equateur et du Mexique aux deux sièges attribués à l'Amérique latine au sein du Groupe de travail *ad hoc* chargé de l'examen du règlement intérieur du Conseil et de ses organes subsidiaires. Le groupe des Etats d'Amérique latine ne peut, pour l'instant, désigner de candidats aux deux sièges qui lui ont été attribués au sein du Comité chargé des organisations non gouvernementales.

34. M. LONGERSTAEY (Belgique), parlant au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, propose de différer les élections au Conseil d'administration du FISE, étant donné que le mandat des nouveaux membres ne prendra effet qu'au 1er août 1975, comme il est rappelé dans la note du Secrétaire général (E/L.1616), et que la session suivante du Conseil d'administration n'aura pas lieu avant mai 1976.

35. M. FASLA (Algérie) dit que, à l'issue de consultations engagées avec des délégations appartenant à tous les groupes régionaux, la délégation algérienne propose que les élections à la Commission des sociétés transnationales et au Conseil d'administration du FISE soient retardées de deux ou trois semaines, car certaines délégations n'ont pas encore reçu d'instructions de leurs gouvernements au sujet de la Commission et qu'il n'y a pas suffisamment de candidats pour le Conseil d'administration.

36. Le PRÉSIDENT, appuyé par M. KITI (Kenya), suggère que le Conseil interrompe peut-être pendant deux semaines les travaux de la session d'organisation afin de permettre aux différents groupes géographiques de procéder à des consultations et de fixer leur choix sur les pays dont ils souhaitent présenter la candidature aux diverses commissions techniques.

37. M. KASEMSRI (Thaïlande) suggère que le Conseil procède aux élections visant à pourvoir les sièges vacants dans les organes pour lesquels les divers groupes géographiques sont parvenus à désigner des candidats, et remette à plus tard celles pour lesquelles il subsiste des difficultés. Une telle procédure n'est pas sans précédent dans les divers organes de l'ONU.

38. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) fait observer que si l'on retarde les élections de deux semaines, le Groupe de travail *ad hoc* chargé de l'examen du règlement intérieur du Conseil et de ses organes subsidiaires ne pourra se réunir comme prévu du 27 au 31 janvier, puisque ses membres n'auront pas été élus.

39. Le PRÉSIDENT suggère que le Conseil remette à plus tard les élections au Conseil d'administration du FISE et à la Commission des sociétés transnationales et qu'il procède aux autres élections.

40. M. MACKENZIE (Royaume-Uni) dit que, si l'on considère que la Commission des sociétés transnationales doit tenir sa première session à la mi-mars et qu'il faudra désigner des experts et procéder à des consultations à la suite des élections, on ne devrait pas reculer celles-ci de plus de deux semaines.

41. M. KITI (Kenya) dit que sa délégation préférerait que les élections soient reportées de deux semaines, mais qu'elle pourrait accepter que le Conseil procède, dès la présente séance, à l'élection des membres du Groupe de travail *ad hoc* dont a parlé le Secrétaire, afin que cet organe puisse se réunir à la date prévue.

42. M. BOOTHE (Jamaïque) propose, dans un esprit de compromis, que les élections aient lieu le 27 janvier, date à laquelle il croit savoir que l'on pourra disposer des services de conférence nécessaires. Dans cette hypothèse, le Groupe de travail *ad hoc* chargé de l'examen du règlement intérieur du Conseil et de ses organes subsidiaires pourrait se réunir le même jour, après les élections.

43. M. QADRUD-DIN (Pakistan) s'étonne qu'il faille en arriver à une solution de compromis pour une question essentiellement simple. Il appuie la proposition tendant à remettre à une date ultérieure les élections au Conseil d'administration du FISE et à la Commission des sociétés transnationales, et il prie instamment le Conseil de procéder aux autres élections. Pour toute élection qui soulèverait des difficultés, on pourrait attendre le 28 janvier.

44. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objection, il conclura que le Conseil approuve sa suggestion visant à reporter à une séance ultérieure les élections au Conseil d'administration du FISE et à la Commission des sociétés transnationales, et à procéder immédiatement aux autres élections.

Il en est ainsi décidé.

COMITÉ DU CONSEIL CHARGÉ DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

45. Le PRÉSIDENT dit qu'il faut élire les 13 membres du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales.

46. M. BADAWI (Egypte) suggère que, s'il n'y a pas de nouveaux candidats aux sièges vacants dans ce comité, on réélise les membres actuels des différents groupes régionaux.

47. Mme AUGUSTE (Trinité-et-Tobago) dit que sa délégation, qui a siégé au Comité en 1974, ne souhaite pas être réélue.

48. Le PRÉSIDENT fait observer que cinq membres doivent être élus parmi les Etats d'Afrique et d'Asie.

49. M. KACIMAIWAI (Fidji), parlant au nom du groupe des Etats d'Asie, dit que le groupe des Etats d'Afrique et celui des Etats d'Asie ne se sont pas réunis pour décider de la répartition des cinq sièges en question. De plus, il n'y a pas, à sa connaissance, d'Etats du groupe asiatique qui soient candidats à un siège au sein du Comité.

50. M. ESSY (Côte d'Ivoire), parlant au nom du groupe des Etats d'Afrique, dit qu'il n'a pas de candidat à proposer.

51. M. LONGERSTAEY (Belgique), parlant au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, dit que les Etats-Unis d'Amérique, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont candidats aux sièges attribués à leur groupe.

52. M. KOSSEV (Bulgarie), parlant au nom du groupe des Etats d'Europe orientale, dit qu'il n'y a dans ce groupe qu'une candidature, celle de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, à l'un des deux sièges qui sont attribués.

53. Le PRÉSIDENT fait observer que le groupe des Etats d'Amérique latine n'a présenté aucune candidature à l'élection au Comité. Il suggère que le Conseil

élise par acclamation les Etats-Unis d'Amérique, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et que l'élection des autres membres soit reportée à la prochaine séance du Conseil, le 28 janvier.

Il en est ainsi décidé.

CONSEIL DES GOUVERNEURS DU FONDS SPÉCIAL DES NATIONS UNIES

54. Le PRÉSIDENT annonce que la Suède a présenté sa candidature à l'un des deux sièges attribués au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats. En l'absence d'objection, il considérera que le Conseil souhaite élire la Suède par acclamation et reporter l'élection aux sièges demeurant vacants à sa séance suivante.

Il en est ainsi décidé.

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION

55. Le PRÉSIDENT dit que trois membres doivent être élus parmi les Etats d'Afrique et un membre parmi les Etats d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1977, et qu'un membre doit être élu parmi les Etats d'Afrique pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1976. Le Président suggère qu'en l'absence de candidats aux sièges actuellement vacants, les élections au Comité soient reportées à la séance suivante.

Il en est ainsi décidé.

COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES

56. Le PRÉSIDENT dit qu'il y a lieu d'élire deux membres, à choisir parmi les Etats d'Asie, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1978. Etant donné qu'il n'y a pas de candidature à ces sièges, le Président suggère de reporter les élections à la séance suivante.

Il en est ainsi décidé.

COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

57. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil est appelé à élire un membre parmi les Etats d'Asie pour un mandat prenant effet à partir de la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1977 et un membre parmi les Etats d'Afrique pour un mandat prenant effet à partir de la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1976; d'autre part, il doit élire cinq membres parmi les Etats d'Afrique et un membre parmi les Etats d'Europe occidentale et autres Etats pour un mandat prenant effet à partir de la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1975. Le Kenya s'est porté candidat au siège à pourvoir pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1976.

58. M. KITI (Kenya) dit que la délégation kényenne souhaite retirer la candidature de son pays jusqu'à ce que le groupe des Etats d'Afrique se soit réuni et ait examiné la question des candidatures à présenter aux autres comités du Conseil.

59. M. KACIMAIWAI (Fidji) dit que le groupe des Etats d'Asie n'a pas de candidat à présenter pour ce comité.

60. M. LONGERSTAEY (Belgique) dit que la Grèce s'est portée candidate au siège attribué au groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

61. Le PRÉSIDENT suggère que le Conseil élise la Grèce par acclamation et reporte à la séance suivante les élections destinées à pourvoir les autres sièges.

Il en est ainsi décidé.

62. Le PRÉSIDENT suggère de reporter à la séance suivante l'élection des candidats aux sièges du Comité de la science et de la technique au service du développement attribués au groupe des Etats d'Afrique.

Il en est ainsi décidé.

COMITÉ DE L'EXAMEN ET DE L'ÉVALUATION

63. M. KACIMAIWAI (Fidji) dit que le groupe des Etats d'Asie n'a pas de candidat à présenter pour ce comité.

64. Le PRÉSIDENT suggère de reporter à la séance suivante les élections concernant ce comité.

Il en est ainsi décidé.

GROUPE DE TRAVAIL *ad hoc* CHARGÉ DE L'EXAMEN DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

65. Le PRÉSIDENT rappelle que, conformément à la décision 21 (LVI) du Conseil, en date du 17 mai 1974, le Groupe de travail *ad hoc* doit comprendre au moins deux membres de chacun des groupes régionaux et être ouvert également à tout autre Etat Membre intéressé. Les groupes des Etats d'Afrique, des Etats d'Asie et des Etats d'Europe occidentale et autres Etats n'ont pas de candidat. Les deux candidatures présentées par le groupe des Etats d'Amérique latine sont celles de l'Equateur et du Mexique.

66. M. KOSSEV (Bulgarie) dit que le groupe des Etats d'Europe orientale n'a qu'un seul candidat : l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Il présentera plus tard un autre candidat.

67. Le PRÉSIDENT suggère que le Conseil élise l'Equateur, le Mexique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques par acclamation et reporte l'élection des autres membres à la séance suivante.

Il en est ainsi décidé.

COMITÉ DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

68. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objection, il considérera que le Conseil souhaite nommer membres de ce comité les 23 experts en matière de développement désignés par le Secrétaire général dans le document E/5606.

Il en est ainsi décidé [voir décision 70 (ORG-75)].

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU DÉVELOPPEMENT

69. Le PRÉSIDENT note que, dans l'ordre du jour provisoire annoté (E/5600), il est suggéré que, comme le Secrétaire général n'est pas encore en mesure de soumettre les noms des 24 membres du Comité consultatif, le Conseil remette leur nomination à sa cinquante-neuvième session et prolonge le mandat des membres actuels jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés. En l'absence d'objection, le Président considérera que le Conseil accepte cette suggestion.

Il en est ainsi décidé [voir décision 70 (ORG-75)].

COMITÉ POUR LA PRÉVENTION DU CRIME ET LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

70. Le PRÉSIDENT note que, comme le Secrétaire général n'est pas encore en mesure de soumettre les noms des 15 membres du Comité, il est suggéré dans le document E/5600 que le Conseil remette leur nomination à sa cinquante-huitième session. En l'absence d'objection, il considérera que le Conseil accepte cette suggestion.

Il en est ainsi décidé [voir décision 70 (ORG-75)].

71. Le PRÉSIDENT rappelle que les noms des représentants aux commissions techniques dont le Conseil est invité à confirmer la nomination figurent dans les documents E/5598 et Add.1 à 3.

72. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) annonce qu'une lettre émanant du Gouvernement de l'Equateur a été reçue le jour même, dans laquelle celui-ci présente la candidature de M. Leopoldo Benites à un poste à la Commission des droits de l'homme. Le *curriculum vitae* de M. Benites sera publié bientôt, mais le Conseil voudra peut-être confirmer sa nomination à la séance en cours.

73. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objection, il considérera que le Conseil souhaite confirmer la nomination des représentants dont le nom figure dans les documents E/5598 et Add.1 à 3, ainsi que celle de M. Benites.

Il en est ainsi décidé [voir décision 70 (ORG-75)].

74. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) dit que, après s'être consultés, le Président et les autres membres du Bureau du Conseil se sont mis d'accord sur la répartition des fonctions pour 1975. M. Aké (Côte d'Ivoire) sera président du Comité économique, M. Smíd (Tchécoslovaquie) président du Comité de la coordination des politiques et des programmes, M. Longerstaey (Belgique) président du Comité social, et M. Mills (Jamaïque) coordonnera les consultations officielles pendant toute l'année, conformément à la pratique établie en 1974.

75. Le PRÉSIDENT dit que la session d'organisation reprendra le 28 janvier 1975, afin que le Conseil puisse terminer l'examen du point concernant les élections.

La séance est levée à 17 h 50.